

Mercredi 22 octobre 2014 à 18 h 30

PRESENTS : Mesdames BATENS, BAXTER, BEURNE, DELVORDRE, MOLLIS, , REVEL. Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, GALZY, PALAY,

ABSENT EXCUSE_: Monsieur DELVORDRE

ABSENTS : Mme TAVERA MM. DARBELET, PERRIER

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

La séance est ouverte à 18h30.

A l'ouverture des débats, l'opposition considère ne pas avoir eu suffisamment de documents avant la réunion du conseil municipal et souhaite se retirer, et ce malgré les explications données par l'équipe municipale.

Monsieur le Maire regrette le départ des élus de l'opposition mais explique que le quorum restant atteint, le Conseil Municipal continue.

☐ **Demande de subvention DETR 2014 pour l'aménagement de la « propriété Gaillard » :** Monsieur le Maire informe que les projets de délibérations présentés au conseil ne sont pas tout à fait exacts et rétablit les chiffres exacts: la délibération discutée à ce moment porte sur la rue de la paille (parcelle « GAILLARD »), il s'agit d'un projet parking de 77 places afin de réguler le stationnement anarchique et ainsi sécuriser la circulation des piétons. Le projet de cet aménagement s'élève à 414 450 €, pour lequel est sollicitée une subvention de 132 000 € dans le cadre de la DETR ;

Vote : Unanimité

☐ **Demande subvention CR pour 3embellissement des entrées du village » :** Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'embellissement de l'entrée de village (tranche 1). Le montant prévisionnel du projet est estimé à 548 500 € HT. Afin de financer le coût de ces travaux Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional, pour l'opération précitée. Etant précisé qu'il s'agit du même dossier qui avait été déposé auprès du CR par la précédente municipalité. La subvention a été refusée car l'intitulé du dossier « aménagement des entrées de village » ne correspondait pas à la doctrine d'attribution des subventions du Conseil Régional.

Vote : Unanimité

☐ **Personnel municipal :** Pour tenir compte des besoins engendrés par la prise de fonction en tant que directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de porter à compter du 1^{er} novembre 2014, à 28 heures hebdomadaires, le temps de travail du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (actuellement à 26 heures hebdomadaires).

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réorganisation en cours du service administratif de la mairie, en vue du départ en retraite de la secrétaire générale, et la mise en disponibilité pour raisons familiales jusqu'au 30 juin 2015 d'un qu'un adjoint administratif titulaire. Il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter une personne sur la base d'un mi-temps (17 h 30 par semaine pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 30 juin 2015).

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire présente l'extension de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures étendue au service administratif. Il s'agit d'une prime annuelle pour des tâches d'encadrement et de responsabilité.

Vote : Unanimité

☐ **Transfert siège social du SIVU Massif du Gardon :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Conseil Syndical du SIVU de DFCI du massif du Gardon, en date du 18 septembre 2014, décidant du transfert du siège social du SIVU de DFCI du massif du gardon de la Mairie de Poulx, vers la Mairie de Vers Pont du Gard.

Vote : Unanimité

☞ **Vente des lots 47 à 49 à Campchestève:** Monsieur PALAY rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la mise en vente des lots 47 à 49 au Lotissement Campchestève.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 100 € Hors Taxes le mètre carré, et précise que le budget du lotissement est assujéti à la TVA.

Vote : Unanimité

☞ **Contrat de maintenance pour les parcmètres :** Monsieur PALAY présente à l'assemblée une proposition de contrat de maintenance sur site pour les horodateurs, avec la société Parkéon.

Le contrat serait conclu pour une durée de un an à compter du 1^{er} novembre 2014, pour un montant de 437 € HT par appareils (8 horodateurs en service). Le contrat sera renouvelé par reconduction expresse par période successive de 12 mois, sans que sa durée puisse excéder une période de trois ans.

Vote : Unanimité

☞ **Convention pour assistance à maîtrise d'ouvrage (voirie, aménagements) :** Monsieur PALAY présente au Conseil Municipal la proposition des services du Conseil Général du Gard pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de voirie ou d'aménagement de village que la Commune pourrait mettre en œuvre. Cette prestation, sous forme de marché à bons de commande, est conclue pour une durée de un an à compter de sa notification, pour un seuil maximum de rémunération de 3 717,00 €uros HT, avec possibilité de reconduction par période successive de un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans,

Vote : Unanimité

☞ **Motion TAFTA :** Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un accord de « partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » entre l'Union Européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Autrement dit, nos choix de prestataires pourraient être revus et attaqués par des juridictions spéciales qui ne seraient pas sous la gérance d'un Etat mais indépendantes et supranationales.

Monsieur BARDOC ne comprend pas quelle est l'implication que Collias peut avoir à ce niveau-là.

Monsieur le Maire précise que c'est un vote symbolique et politique et, qu'il y a déjà 4 communes du Gard qui ont pris position. Monsieur le Maire souhaite qu'il en soit de même pour sa commune, ainsi que de porter cette motion également au niveau de la CCPG.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit là d'une atteinte au service public et que par ailleurs les juridictions compétentes seraient supranationales, ce qui représente un réel danger.

Vote : 1 contre

☞ **Motion demandant le maintien dans sa configuration géographique actuelle de la CCPG :** Monsieur le Maire expose que le CDCI va revoir la carte des intercommunalité de moins de 20 000 habitants.

Sur l'ancienne mandature, il y avait déjà eu une éventualité de faire fusionner la CCPG avec la CC de l'Uzège, mais cela n'a pas abouti.

Monsieur le Maire demande de se positionner en expliquant que la CCPG, ce sont 17 communes, plus de 20 000 habitants avec une taille où tous les membres ont la possibilité de s'exprimer, sachant que toutes les CC autour sont beaucoup plus importantes. Grandir risquerait de nous porter préjudice à notre fonctionnement actuel en se noyant dans une plus grande masse.

Madame BATENS ne souhaite pas prendre de position de suite. Monsieur le Maire lui répond qu'il voulait seulement recueillir leurs avis mais que l'on peut reporter.

Monsieur BARDOC prend la parole en expliquant qu'il va y avoir dans les réformes à venir 2 pôles importants Montpellier métropole et Lyon métropole. Selon lui, la CCPG actuelle ne pèse pas assez en nombre d'habitants notamment pour les demandes de subventions, une fusion serait à envisager.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'en effet, les subventions sont attribuées en fonction notamment de la population mais qu'il faut être conscient aussi qu'au plus on est grand au plus il y a des besoins.

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire fait procéder au vote du compte-rendu de la dernière séance : approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur BOTTANI fait un point sur le « après les inondations ». Il souligne le travail réalisé avec la SDEI pour rétablir à la normale le captage de l'eau potable à la grotte de Pâques. Par ailleurs, une benne du Sictomu a été mise à la disposition des sinistrés pour jeter les affaires endommagées. De plus, il tient à préciser que les habitants sinistrés, s'ils ont besoin d'aide, ne doivent pas hésiter à venir vers la mairie, qui est là pour les aider.

Monsieur BARDOC demande où on en est de l'éclairage public notamment au niveau du Grès. Monsieur BOTTANI déclare que c'est en cours.

Madame MOLLIS en profite pour faire passer l'information comme quoi le repas des aînés aura lieu en janvier et non en décembre.

La séance est levée à 20h15.